



## Regroupement familial Val de Marne

Par **kapika**, le **17/08/2010** à **16:44**

Bonjour,

J'ai déposé mon dossier le 09 février 2010 et depuis aucune réponse, aucune enquête logement, après plusieurs relances directement à l'OFII de Créteil, je viens de faire une quatrième relance par lettre recommandée avec accusé de réception. Quel autre recours je peux avoir ? Que puis je faire pour accélérer la procédure sachant que je dispose d'un salaire suffisant et une superficie de 50 m<sup>2</sup> ?

Par **maniongui**, le **12/10/2010** à **09:03**

Bonjour

Dans votre situation, si l'administration n'a pas répondu à votre réponse au bout du 4ème mois, cela peut être considéré comme un refus implicite.

Vous pouvez effectuer un recours, car l'administration a l'obligation de motiver les actes administratifs. Je peux vous y aider.